CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Camping Terre d'Entente

Dernière mise à jour : 26/10/26

Article 1 – Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les conditions dans lesquelles le Camping Terre d'Entente propose et commercialise ses prestations d'hébergement et ses services auprès de ses clients.

Elles s'appliquent à toute réservation effectuée directement auprès du camping, par téléphone, par courrier électronique ou par l'intermédiaire du site internet https://terre-dentente.fr, ainsi qu'aux prestations complémentaires proposées par le camping, selon les conditions précisées lors de la réservation.

Toute réservation implique la prise de connaissance et l'acceptation des présentes CGV par le client.

Article 2 – Identification de l'établissement

Camping Terre d'Entente
Adresse : Descente de la Croix Rouge, 49160 Saint-Martin-de-la-Place, Gennes-Val-de-Loire, France
Téléphone : 09 72 30 31 72
E-mail : contact@terre-dentente.fr
Site internet : https://terre-dentente.fr

Exploitant : TERRE D'ENTENTE, SARL
RCS Angers : 882 114 630
SIRET : 882 114 630 00016
N° de TVA intracommunautaire : FR87882114630

Article 3 – Prestations proposées

Le Camping Terre d'Entente propose notamment :

- La location d'emplacements pour tentes, caravanes et camping-cars ;
- La location d'hébergements de loisirs, notamment mobil-homes, lodges, bungalows toilés et hébergements insolites ;
- Des prestations et services complémentaires présentés sur le site internet ou directement à l'accueil du camping.

Les caractéristiques essentielles de chaque prestation, sa capacité d'accueil, ses équipements, ses dates de disponibilité et son tarif sont présentés au client avant la validation de sa réservation.

Les photographies et illustrations sont fournies à titre indicatif. Elles ne sauraient garantir une configuration identique dans tous les détails, sous réserve que les caractéristiques essentielles de la prestation réservée soient respectées.

Article 4 – Réservation et confirmation

Les réservations sont effectuées sous réserve de disponibilité.

Le client doit fournir des informations exactes et complètes lors de sa réservation, notamment ses coordonnées, les dates de séjour, le nombre de personnes et, le cas échéant, les informations nécessaires concernant son véhicule et ses animaux.

La réservation est considérée comme ferme et définitive après validation de la commande et réception du paiement intégral du montant de la prestation, hors taxes de séjour payables sur place.

Une confirmation de réservation est adressée au client par courrier électronique ou par tout autre moyen convenu. Elle récapitule les éléments essentiels du séjour et le montant réglé.

Le camping se réserve le droit de refuser une réservation lorsque les conditions nécessaires à sa réalisation ne sont pas réunies, notamment en cas d'indisponibilité ou de litige de paiement antérieur, dans le respect de la réglementation applicable.

Article 5 – Tarifs

Les tarifs sont exprimés en euros, toutes taxes comprises (TTC), sur la base des tarifs affichés au moment de la réservation.

Ils varient selon la période, le type d'hébergement ou d'emplacement, la durée du séjour, le nombre de personnes et les éventuelles prestations complémentaires choisies.

Les prix applicables sont ceux en vigueur au moment de la validation de la réservation. Ils sont fermes pour le séjour confirmé, sauf erreur manifeste de prix ou disposition légale autorisant une modification.

Les prestations ou options non comprises dans le prix initial font l'objet d'une facturation complémentaire lorsqu'elles sont commandées par le client.

Les taxes de séjour ne sont pas comprises dans le montant réglé à la réservation. Lorsqu'elles sont applicables, elles sont facturées conformément à la réglementation en vigueur et doivent être réglées sur place.

Article 6 – Modalités de paiement

Le paiement de la réservation est exigible intégralement au moment de celle-ci.

Le client doit régler **100 % du montant total de la prestation réservée lors de la réservation**. Aucun acompte ni versement d'arrhes ne sont prévus dans le cadre de ce fonctionnement.

Seules les taxes de séjour applicables sont à régler sur place, en complément du prix de la réservation.

Les moyens de paiement acceptés sont ceux proposés au moment de la réservation ou communiqués par le camping.

En cas de défaut de paiement ou de paiement refusé, la réservation ne pourra être considérée comme définitivement confirmée tant que la situation n'aura pas été régularisée.

Article 7 – Conditions d'arrivée et de départ

Les horaires d'arrivée et de départ sont communiqués au client lors de la réservation et peuvent varier selon la nature de la prestation.

Pour les emplacements de camping, les horaires de mise à disposition et de libération sont ceux indiqués dans les informations pratiques du camping.

Pour les hébergements locatifs, le client doit respecter les horaires de remise des clés, d'arrivée et de départ communiqués lors de la réservation.

Toute demande d'arrivée anticipée ou de départ tardif doit faire l'objet d'un accord préalable du camping et peut donner lieu à une facturation complémentaire si cette possibilité est proposée.

En cas d'arrivée tardive, le client doit prévenir le camping dans les meilleurs délais. Les modalités d'accès seront communiquées selon les possibilités de l'établissement et peut donner lieu à une facturation complémentaire si cette possibilité est proposée.

Article 8 – Conditions d'occupation et règlement intérieur

Le client s'engage à respecter le règlement intérieur du camping, les consignes de sécurité ainsi que les règles de bon voisinage.

Le nombre de personnes autorisées dans l'hébergement ou sur l'emplacement ne doit pas dépasser la capacité maximale prévue pour la prestation réservée.

Le client est tenu d'utiliser les installations, équipements et hébergements conformément à leur destination et de les maintenir en bon état.

Il doit respecter la tranquillité des autres occupants, les espaces communs, la propreté du site et l'environnement naturel dans lequel se trouve le camping.

Les véhicules doivent être stationnés dans les emplacements ou zones prévus à cet effet. Les règles de circulation et d'accès au camping doivent être respectées.

Les enfants demeurent sous la surveillance et la responsabilité de leurs parents ou accompagnateurs.

Tout comportement dangereux, irrespectueux ou portant atteinte à la sécurité, à la tranquillité des autres clients ou aux installations peut entraîner des mesures adaptées, dans le respect de la réglementation applicable.

Article 9 – Animaux

Les animaux sont admis selon les conditions propres au camping et à l'hébergement réservé.

Le client doit signaler la présence d'un animal lors de la réservation et s'assurer que celui-ci est autorisé dans la prestation choisie.

Lorsqu'ils sont admis, les animaux doivent être tenus en laisse dans les espaces où cela est requis, rester sous la surveillance de leur propriétaire et ne pas occasionner de nuisances.

Le client doit disposer des documents sanitaires obligatoires et respecter les règles applicables à la détention de son animal.

Les éventuelles restrictions par type d'hébergement et les suppléments tarifaires sont précisés avant la réservation.

Article 10 – Entretien, propreté et dégradations

Le client s'engage à restituer l'hébergement ou l'emplacement dans un état conforme à son utilisation normale et aux conditions communiquées par le camping.

Les éventuelles prestations de ménage, de location de linge ou autres options sont facturées selon les tarifs annoncés au moment de la réservation.

Toute dégradation, perte de matériel ou détérioration imputable au client ou aux personnes dont il répond pourra donner lieu à une demande d'indemnisation correspondant au préjudice réellement subi, sur justificatifs et dans les limites prévues par la loi.

Les anomalies constatées à l'arrivée ou en cours de séjour doivent être signalées rapidement à l'accueil afin de permettre au camping d'intervenir dans la mesure du possible.

Article 11 – Modification du séjour par le client

Toute demande de modification portant sur les dates, la durée du séjour, le type de prestation ou le nombre de participants doit être adressée au camping par écrit par mail.

Les modifications sont soumises aux disponibilités et à l'accord du camping. Une modification peut entraîner un ajustement du prix.

En l'absence d'accord écrit du camping, la réservation initiale demeure applicable.

Les conditions particulières applicables aux demandes de modification, notamment lorsqu'elles ne peuvent être acceptées, sont précisées dans la politique d'annulation communiquée au client avant la réservation.

Article 12 – Annulation par le client et interruption du séjour

Toute demande d'annulation doit être adressée par écrit au camping, par courrier électronique à contact@terre-dentente.fr ou selon la procédure indiquée lors de la réservation.

Les conséquences financières d'une annulation dépendent des conditions d'annulation communiquées au client et acceptées au moment de la réservation. En cas d'interruption anticipée du séjour ou de départ volontaire avant la date prévue, les modalités d'un éventuel remboursement sont celles prévues par les conditions applicables à la réservation, sous réserve des dispositions légales. L'absence du client à la date prévue d'arrivée, sans information préalable, est traitée conformément à la politique d'annulation applicable. Le client est invité à vérifier les garanties de son éventuelle assurance annulation, notamment les motifs couverts, les délais de déclaration et les justificatifs requis.

Toute annulation ou modification d'activité, de la part du client, devra nous être notifiée par lettre recommandée ou mail et donnera lieu au versement des indemnités suivantes :
Pour toute annulation faite plus de 30 jours avant l'activité, une indemnité égale à 30 % du montant total des prestations réservées sera retenue.
Pour toute annulation faite entre 30 et 8 jours avant le séjour, 60 % du montant total des prestations réservées.
Pour toute annulation faite moins de 8 jours avant le séjour, 100 % du montant total de la réservation sera due par le client.
Toute modification doit faire l'objet d'une demande écrite et d'un accord de la part de Camping Loire Et Nature, sans quoi elle sera assimilée à une annulation partielle et entraînera la perception des frais d'annulation selon le barème ci-dessus. Toute prestation abandonnée volontairement par un participant ne fait l'objet d'aucun remboursement.

Article 13 – Annulation ou modification par le camping

En cas d'impossibilité pour le camping de fournir la prestation réservée, il en informe le client dans les meilleurs délais et lui propose, lorsque cela est possible, une solution adaptée.

Si la prestation ne peut être exécutée et qu'aucune solution de remplacement acceptable n'est convenue, les sommes encaissées au titre de la prestation non fournie sont remboursées conformément aux dispositions légales applicables ou d'un avoir.

Le camping ne peut se dégager de ses obligations contractuelles que dans les conditions prévues par la loi.

Article 14 – Force majeure et circonstances exceptionnelles

Aucune partie ne pourra être tenue responsable d'un manquement résultant d'un événement répondant aux critères légaux de la force majeure.

Lorsqu'un événement extérieur, imprévisible et irrésistible rend impossible l'exécution de tout ou partie du séjour, les parties recherchent une solution adaptée à la situation, dans le respect de la réglementation applicable.

Les conséquences financières éventuelles sont déterminées selon la nature de l'événement, les prestations effectivement exécutées et les dispositions légales applicables.

Article 15 – Absence de droit de rétractation

Conformément à l'article L. 221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux prestations d'hébergement qui doivent être fournies à une date ou pendant une période déterminée.

En conséquence, pour les réservations de séjour à dates déterminées, le client ne bénéficie pas du délai légal de rétractation de quatorze jours applicables à certains contrats conclus à distance.

Toutefois, les conditions d'annulation et les éventuelles garanties commerciales restent applicables selon les modalités annoncées lors de la réservation.

Article 16 – Responsabilité et assurance

Le client est responsable de ses effets personnels, de ses équipements et des biens qu'il apporte sur le camping.

Le camping ne saurait être tenu responsable des pertes, vols ou dommages affectant les effets personnels, sauf lorsque sa responsabilité est engagée dans les conditions prévues par la loi.

Le client demeure responsable des dommages qu'il cause lui-même, ainsi que de ceux causés par les personnes dont il répond et par les animaux placés sous sa garde, dans les limites prévues par la législation applicable.

Il est recommandé au client de vérifier qu'il dispose d'une assurance responsabilité civile et, le cas échéant, d'une assurance couvrant les risques liés à son séjour.

Article 17 – Réclamations et service client

Toute réclamation relative à une réservation ou à un séjour doit être adressée au Camping Terre d'Entente par courrier électronique à contact@terre-dentente.fr ou par courrier à l'adresse de l'établissement.

Le client est invité à décrire précisément les faits concernés et à joindre les documents utiles à l'examen de sa demande.

Le camping s'engage à examiner les réclamations avec attention et à apporter une réponse dans un délai raisonnable.

Article 18– Données personnelles

Les données personnelles recueillies dans le cadre des réservations sont utilisées pour la gestion des séjours, le traitement des paiements, la communication avec les clients et le respect des obligations légales du camping.

Ces données sont traitées conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, notamment le Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Le client dispose, selon les conditions prévues par la réglementation, de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition concernant ses données personnelles.

Pour toute question relative aux données personnelles, le client peut contacter le camping à l'adresse suivante : contact@terre-dentente.fr.

Les informations complémentaires relatives aux traitements de données, à leur durée de conservation et aux modalités d'exercice des droits sont disponibles dans la politique de confidentialité du site internet.

Article 19 – Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de différend, le client et le camping privilégient une résolution amiable. À défaut d'accord, le litige pourra être porté devant les juridictions compétentes, conformément aux règles légales applicables.

Article 20 – Acceptation des CGV

La validation d'une réservation implique que le client a pu prendre connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et les a acceptées avant la conclusion du contrat.

Le camping se réserve le droit de modifier ses CGV pour les réservations futures. Les conditions applicables à une réservation confirmée sont celles acceptées par le client au moment de cette réservation, sous réserve des dispositions légales applicables.